VERSAILLES PLAN LOCAL D'URBANISME

3-c-5 - Plan de zonage

Quartier Porchefontaine

Modifié le 20 juin 2024
Mis en compatibilité le 30 mars 2022
Mis en compatibilité le 20 juillet 2020
Mis à jour le 12 octobre 2017
Mis en compatibilité le 28 mars 2017
Mis à jour le 26 janvier 2017
Modifié le 15 décembre 2016
Modifié le 17 décembre 2015
Mis en compatibilité le 3 février 2014
Révisé le 24 novembre 2011
Approuvé le 08 septembre 2006

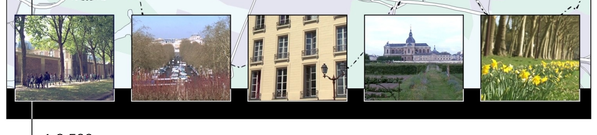

1:2 500

- Limite de protection des lisières d'un massif boisé
- Marge de recul

Les éléments de paysage à préserver
- Espaces verts intérieurs publics ou privés
- Eléments bâtis à préserver

- Emplacements réservés pour équipements publics
- Emplacements réservés pour logement
- Localisations pour équipements publics ou création de voirie
- Espaces boisés classés
- Implantation des constructions
- Limite de zone

VERSAILLES

La totalité du territoire est concernée par la présence de termites ou susceptible de l'être à court terme (arrêté préfectoral du 1 juillet 2002)